

filles du Saint Sacrement, dans la rue Cassette, sans que le tems du Ceremonial de son Sacre, les visites necessaires, ni son voyage de Versailles, lui ait fait manquer les devoirs Apostoliques: on ne s'est aperçu d'aucun changement dans sa derniere mission, si ce n'est qu'en prêchant le jour de Noël dans la même Eglise, on distingua la reforme de l'habit & de la longue barbe des Capucins, qui n'étoient plus à l'usage des Prelats de notre tems, celui de Grassé s'en est dépoüillé avec autant de resignation aux volontez du Ciel, qu'il en fit paroître en quittant les apas trompeurs du monde pour embrasser la pauvreté & la solitude du Cloître.

IV. Voici un Madrigal fait en faveur de Mr. le Maréchal de Villars, au sujet de la reception que le Roi lui fit au retour de la Campagne de 1711.\*

*Qu'en la bouche des Rois, ( ces Dieux de l'Univers )*

*La loüange a de poids, de force & d'énergie,  
LOUIS n'a pas plutôt fait ton Apologie,  
Que l'envie à l'instant rentre au fonds des  
Enfers.*

*Ces Censeurs importuns ont la bouche fermée,  
Et ces vils insectes d'Etat,  
Qui par leur langue envenimée,  
S'efforçoient d'obscurcir ta haute renommée,  
N'ont fait que lui donner un plus brillant éclat.*

V. Le Roi a donné le titre de Comte à Mr. Mesnager, l'un de ses Plenipotentiaires au Congrès qui se forme à Utrecht pour la négociation de la Paix generale, Sa Majesté ayant érigé

*Madrigal en  
faveur de  
Mr. de Villars.*

*Mr. Mesnager sera nommé Comte de St. Jean.*

\* Voyez Tome XV. pag 417.